









Note d'actualité La Grande Muraille Verte au Niger

Auteurs:







L'Initiative Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel

L'Initiative Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel a été adoptée lors de la 7^{ème} Conférence des Leaders et Chefs d'États de la Communauté Sahélo-Sahariennes (CEN-SAD), à Ouagadougou en juin 2005 puis endossée en 2007 par l'Union Africaine. Elle est une solution proposée par ces États aux enjeux environnementaux et climatiques.

Une Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte est créée en 2010, pour coordonner et faciliter la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de l'initiative.

Quel chemin parcouru par rapport à sa définition de départ ?

A ses débuts, l'initiative poursuivait l'ambition de transformer de Dakar à Djibouti une bande de terres arides de plus de 7 600 km de long sur 15 km de large, en rideau végétal contre l'avancée du désert. Depuis sa création en 2007, à la première conférence tenue au Dakar en 2016 qui a porté sur le thème : « Restaurer les paysages africains : la voie à suivre », l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel est devenue un programme panafricain de développement rural durable qui vise à combattre l'insécurité alimentaire et la dégradation environnementale.

La GMV au Niger, de quoi parle-t-on aujourd'hui?

Au Niger, la Grande Muraille Verte vise, à l'horizon 2035, le développement des communautés locales à travers une approche novatrice et inclusive consistant à mettre en synergie les actions de lutte contre la désertification, de conservation de la biodiversité, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique d'appui à l'amélioration des systèmes de production agro-sylvo-pastorale. La finalité étant de reverdir le Niger et de contribuer à une sécurité alimentaire durable des populations et du cheptel.

L'initiative couvre une superficie de plus de 47 millions d'hectares, comprise entre les isohyètes 100 mm au Nord et 500 mm au Sud, soit environ un tiers du territoire nigérien. Sont concernées 228 communes des régions de Diffa, Zinder, Maradi, Tahoua, Agadez, Dosso, Tillabéry et Niamey. Du Nord au Sud, elle englobe sur le plan climatique, trois des quatre zones climatiques du pays (saharienne, sahélo-saharienne, et sahélienne).







Comment la GMV est-elle mise en œuvre au Niger?

Organes de mise en œuvre

Dès 2010, une Cellule Nationale de Coordination de la Grande Muraille Verte est dotée de personnel et de moyens logistiques et financiers, pour assurer le démarrage concret de l'initiative. Une Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) est ensuite créée en 2015 sous l'impulsion du gouvernement. Placée sous la tutelle des ministères en charge de l'environnement et des finances, l'Agence est responsable de la mise en œuvre et du suivi des actions GMV, ainsi que de la mobilisation des ressources pour le plan d'action. Elle est soutenue par un comité de pilotage comprenant les représentants de la présidence de la république, la primature, les ministères techniques concernés, les gouvernorats des régions et la société civile.

Axes de travail

En 2011, la Grande Muraille Verte au Niger se dote d'un premier plan d'actions national ainsi que d'une stratégie de mise en œuvre, de communication et de mobilisation des ressources. Sur cette première base, un programme de mise en œuvre est acté en 2014, il repose sur 5 programmes opérationnels déclinés en objectifs spécifiques.

L'État du Niger s'est engagé à soutenir la réalisation de ce programme en finançant le fonctionnement de l'Agence et des projets sur le terrain.

La mise en œuvre de l'initiative repose enfin sur des grands programmes sous-régionaux financés par des partenaires internationaux (FAO, UE, PNUD, FEM, FIDA).

1. Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles, et développement des capacités techniques

- Amélioration des cadres législatifs et règlementaires et sécurisation du foncier rural
- Amélioration des connaissances sur les ressources naturelles, et leur mise en valeur aux niveaux sous-régional, national et local.

2. Promotion du développement local et communautaire dans la zone la grande muraille verte

- Développement des infrastructures socio-économiques de base
- Renforcement des capacités des acteurs locaux
- Développement d'activités créatrices de richesses et d'amélioration de la santé nutritionnelle des populations.

3. Gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux, et amélioration de la sécurité alimentaire

- Conservation et restauration des terres dégradées pour l'augmentation des productions agricoles et pastorales.
- Réhabilitation et aménagement des formations forestières
- Valorisation des eaux souterraines et de surface et renforcement des systèmes de production

4. Développement de la recherche d'accompagnement, et valorisation des connaissances

- Renforcement de la recherche d'accompagnement et promouvoir l'appui-conseil aux acteurs aux acteurs locaux (Organisations des Producteurs, les Services Techniques, les Opérateurs, etc.).
- Capitalisation, valorisation et protection des connaissances scientifiques et traditionnelles.

5. Appui institutionnel et soutien opérationnel à la mise en œuvre de la GMV au Niger.

- Mise en place de la structure de coordination du programme de la GMV au Niger et renforcement des organes de coordination aux niveaux central, régional et local.
- Mise en place d'un système opérationnel de suivi-évaluation participatif des actions de la GMV





Principales réalisations

De 2011 à 2015, des efforts importants ont été réalisés par les projets/programmes d'appui à la mise en œuvre de la grande muraille. Ces interventions ont permis la plantation d'arbres, la récupération des terres, la protection des berges, la lutte contre l'ensablement, l'amélioration des productions agricoles maraichères et pastorales, la réhabilitation des forêts naturelles dégradées, la mise en valeur des mares, cuvettes et oasis... Pour cette période, l'Agence Nationale de la GMV dresse le bilan d'une superficie totale de 359 530 hectares concernée par ces actions :

Bailleurs	Programmes	Terres récupérées (ha)
État du Niger (budget d'investissement national)	GMV	1 750
État / Banque Africaine de Développement	Initiative en faveur des pays très pauvres	265 630
État / FAO	Projet Gommier	5 150
État / Banque Mondiale / Fonds pour l'Environnement Mondial / Communes bénéficiaires	PAC3/SAWAP	87 000

Focus sur les grands programmes sous-régionaux

Projet PAC3/GMV SAWAP

Le Programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à l'Initiative GMV (SAWAP) a été conçu afin de développer l'investissement dans la gestion des terres et des eaux pour aider les communautés à adapter leurs systèmes de production aux changements climatiques, en privilégiant des interventions au niveau local.

Au Niger, le SAWAP appuie la troisième phase du Programme d'Actions Communautaires (PAC3), instrument clé du gouvernement du Niger pour la mise de l'Initiative 3 N – les Nigériens Nourrissent les Nigériens.

SAWAP

2013 – 2019

- Banque Mondiale / Fonds pour l'Environnement Mondial
- 12 pays
- Objectif général : étendre la gestion durable des terres et de l'eau dans des paysages ciblés et des zones climatiquement vulnérables

Le PAC 3 se décline en trois composantes :

- Renforcement des capacités : appui à des initiatives visant à renforcer les capacités des Communes participantes et améliorer la gouvernance locale ;
- Fonds d'Investissement Local : appuyer les communes à réaliser des investissements, par le biais d'un dispositif financier approprié, en matière de gestion durable des terres, de création / entretien d'infrastructures socio-économiques de base et de création d'activités génératrices de revenus;
- Coordination, gestion, suivi-évaluation et communication : coordonner toutes les activités du programme, y compris la gestion et le partage des connaissances et le système de suivi et évaluation.





Le financement de microprojets de gestion durable des terres est donc au cœur de la contribution du PAC3 à la mise en œuvre de la GMV sur le terrain. Ces microprojets sont identifiés et présentés par les exécutifs communaux à travers des processus participatifs ; ils font partie des activités proposées au sein de Plans de Développement Communaux (PDC).

Le PAC3 contribue enfin à la GMV dans le cadre de ces actions de renforcement des capacités ; ainsi, un forum National d'appui au renforcement de capacités de mobilisation et de plaidoyer de la société civile autour de la GMV a été organisé durant 5 jours, regroupant une centaine de participants.

Projet ACD: Action Contre la Désertification

Cette initiative du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) est née dans le but de restaurer les terres arides et dégradées et d'affronter les effets néfastes d'ordre social,

ACD

2014 – 2019

- Union Européenne / FAO
- 8 pays
- Objectif général: renforcer la résilience des populations et des systèmes naturels grâce à la gestion et l'exploitation durables des ressources naturelles des terres arides.

économique et environnemental de la dégradation des terres et de la désertification. Ses actions reposent sur le renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux et de la société civile, et sur la diffusion de bonnes pratiques de gestion durable des terres. Sur le terrain, le programme ACD vise également la création d'activités génératrices de revenus, et d'emplois durables ciblant en particulier les femmes et les jeunes.

Enfin, ACD permet de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte et des plans d'action nationaux de l'UNCCD par la création de partenariats efficaces entre les acteurs nationaux, régionaux et internationaux.

Au Niger, le projet ACD ambitionne d'adopter et amplifier les bonnes pratiques de restauration et de gestion durables des terres et des forêts sur une superficie d'au moins 12 000 hectares. Sa zone d'intervention couvre donc 10 communes des régions de Tillabéry, Tahoua et Dosso. Le projet a connu un démarrage tardif, puisque les actions de diagnostic et de planification ont démarré en 2016.

Un atelier de planification des activités de renforcement des capacités s'est tenu à Dosso en septembre 2016, les thématiques de renforcement retenues concernent principalement les aspects techniques de récupération et de gestion durable des terres. Il est également souhaité par les acteurs de terrain que le projet ACD contribue à l'élaboration et la diffusion de textes d'application des lois pastorales et forestières. Enfin, le projet devra renforcer ses bénéficiaires dans la prévention et la gestion de conflits fonciers, ainsi que les organisations féminines dans le cadre de la promotion d'activités génératrices de revenus.

Début 2017, une mission de collectes de données socio-économiques a permis de réaliser la situation de référence de la zone d'intervention du projet.

Pour la période 2017 – 2018, il est prévu que le projet intervienne pour la restauration de 5 204 hectares à travers l'utilisation de la main d'œuvre locale et de la charrue Delphino.





Projet FLEUVE: Front Environnemental Local pour une Union Verte:

Le projet FLEUVE centre son intervention sur le renforcement des capacités des acteurs locaux (communes, organisations de la société civile, secteur privé local), pour qu'ils prennent en main la gestion des terres et des ressources naturelles à l'échelle des territoires. Il se décline en un volet régional de renforcement des capacités et des volets nationaux de réalisation de microprojets d'investissement (MPI).

Le volet régional est mis en œuvre par le CARI et ses partenaires des réseaux de la société civile ReSaD, RADDO et Drynet. En collaboration avec les collectivités locales des 5 pays, les organisations de la société civile ont conduit un processus participatif de construction d'un module de form'action. Ce module, qui est actuellement en phase de test, est conçu renforcer les capacités des collectivités locales en montage et mise en œuvre de projets de GDT. Il s'articule autour de 4 axes :

- Planifier en intégrant la GDT : construire une stratégie et monter un projet de territoire ;
- Financer les projets de GDT : innover et sécuriser ;
- Travailler avec d'autres acteurs : gouvernance et collaboration dans l'action ;
- Sensibiliser sur les projets de GDT: supports innovants de communication.

FLEUVE

2015 - 2018

- Union Européenne / Mécanisme Mondial
- 5 pays
- Objectif général : intégrer la GDT, la GRN et les risques écosystémiques dans les plans de développement locaux et leur mise en œuvre à travers le montage de partenariats multiacteurs, dans le cadre de l'IGMVSS

Le CNCOD, qui représente le ReSaD au Niger, et l'Agence Nationale de la GMV ont été parties prenantes de l'intégralité du processus de construction du module. Le Niger a d'ailleurs accueilli un atelier régional en mai 2016, qui a permis de valider les 4 axes du module et de produire les premiers éléments de contenus.

Le FLEUVE MPI au Niger est mis en œuvre dans 8 communes des régions de Tahoua et Dosso, toutes situées sur le tracé de la Grande Muraille Verte. Il est mis en œuvre par l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, les organisations de la société civile du CNCOD et du Réseau MARP. Ces dernières sont en charge de renforcer les capacités des collectivités locales et de les accompagner dans la réalisation des microprojets d'investissement.

En mai 2016, un atelier réunissant les communes de la région de Tahoua leur a permis d'identifier leurs besoins en renforcement des capacités d'une part, et de planifier les investissements en faveur de la GDT ainsi que les activités génératrices de revenu que le projet permettra de réaliser. A la suite de cet atelier, les communes ont été formées sur l'intégration de la GDT/GRN dans les plans de développement locaux ; ainsi que sur des techniques de GDT, telles que la régénération naturelle assistée, le défrichement amélioré, les techniques d'aménagement du sol permettant de retenir l'eau et d'entretenir la fertilité. Les microprojets d'investissement ont ensuite été mise en œuvre pour récupérer 320 hectares de terres dégradées sur les 4 communes de Tahoua. Le CNCOD/ReSaD a enfin accompagné la création d'activités génératrices de revenus :

- Production de plants au profit de groupements féminins
- Embouche ovine au profit de groupes de femmes et de jeunes
- Mise en place d'une banque de semences fourragères.





Quelle implication des organisations de la société civile dans la mise en œuvre de l'IGMVSS au Niger ?

Les organisations de la société civile, à la fois partenaires de mise en œuvre et bénéficiaires des actions :

Dans les trois grands programmes SAWAP, ACD et FLEUVE, des organisations de la société civile sont impliquées à différents niveaux comme partenaires de mise en œuvre. Elles sont également des cibles de ces projets, puisque les actions de renforcement des capacités intègrent les organisations communautaires de base. Le projet FLEUVE en particulier porte une attention forte au renforcement de la collaboration entre collectivités locales et OSC pour qu'elles œuvrent ensemble au développement des territoires.

Sur le terrain, leurs actions contribuent à l'atteinte des objectifs de la GMV mais sont encore trop peu valorisées :

De nombreuses organisations de la société civile, nationales ou internationales, et aux compétences multiples interviennent depuis longtemps dans les territoires du tracé de la GMV. Elles y mènent des actions qui contribuent de près ou de loin à l'atteinte des objectifs de l'IGMVSS. Cependant, ces actions ne sont encore que faiblement reconnues et capitalisées par l'initiative. Par ailleurs, beaucoup d'acteurs restent peu informés sur l'initiative, ses objectifs et moyens d'action, ce qui limite les possibilités de synergie d'action.

La reconnaissance des actions sur le terrain devra passer par une déclinaison plus forte de la GMV du niveau national vers les niveaux régionaux et communaux.

Le ReSaD se positionne pour contribuer à la mise en œuvre de la GMV et à la reconnaissance des actions de la société civile.

Le Réseau Sahel Désertification, qui rassemble des organisations de la société civile au sein de trois des pays concernés par la GMV, s'est emparé de cette question depuis ses débuts. Au travers d'actions d'information et de formation, le ReSaD cherche à mieux faire connaître l'IGMVSS auprès des acteurs de terrain.

Ainsi en 2012, le ReSaD a organisé un atelier régional à Ouagadougou, regroupant 50 participants venant de 9 pays. Il a permis de construire les socles d'une véritable implication/participation de la société civile en tant que force de proposition et partie prenante. Aujourd'hui, le ReSaD est un des représentants de la société civile au sein du comité de pilotage du projet "Réduire les écart dans la Grande Muraille Verte", porté par l'IUCN et le PNUE et financé par le Fond pour l'Environnement Mondial.

En parallèle, le ReSaD porte la voix de la société civile au sein des espaces de concertations liés à l'IGMVSS au Niger : le CNCOD, plateforme membre du ReSaD, collabore étroitement avec l'ANGMV au sein des programmes comme le FLEUVE, le PAC3.





Références bibliographiques à retrouver dans le Centre de Ressources du ReSaD :

- Initiative Grande Muraille Verte, FAO & République du Niger, Ministère de l'hydraulique et de l'environnement, Novembre 2011
- Initiative Grande Muraille Verte au Niger, Éléments du plan d'action quinquennal 2012-2016 et stratégies de mobilisation des ressources, MAISHAROU Abdou, Coordonnateur National GMV
- Programme de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, République du Niger, Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable, Direction générale des eaux et forêts, Mars 2014
- Bilan des réalisations 2010-2015 et perspectives, MAISHAROU Abdou, Directeur Général, Agence Nationale de la Grande Muraille Verte/Niger
- Synthèse de rapports de mise en œuvre du programme Grande Muraille Verte au Niger, Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, janvier 2016
- État de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, République du Niger, Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
- Rapport de l'atelier régional société civile et IGMVSS, Ouagadougou, octobre 2012, SPONG/ReSaD
- PAC3 Manuel d'exécution du projet, juillet 2013, République du Niger, Ministère de l'agriculture

Pour aller plus loin :

- Site du ReSaD
- Site du CNCOD
- Site de l'Agence Panafricaine de la GMV
- Site du PAC 3

Contacts:

M. Moussa Halilou – CNCOD, Point focal du ReSaD au Niger : resadniger@yahoo.fr

M. Maisharou Abdou – Coordinateur de l'ANGMV Niger : maisharou.abdou@yahoo.fr



